

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 29 novembre 2014**

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu extraordinaire des séances de ce conseil, le samedi 29 novembre 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Étant donné que tous les membres du conseil sont présents et réunis en caucus spécial pour la préparation du budget 2015, le maire demande la possibilité de tenir en séance spéciale pour traiter du dossier de l'avenir de la commission scolaire entre autre.

Tous les membres sont en faveur de la tenue de la séance spéciale.

Le maire déclare donc la séance spéciale ouverte à 15h00 le 29 novembre 2014.

À l'ordre du jour, les points suivants seulement seront traités;

- Appui à la Commission scolaire des Appalaches pour la conservation intégrale du territoire actuel.
- Demande d'aide financière « Opération Nez Rouge »

11-2014-236

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Appui à la Commission scolaire des Appalaches pour la conservation intégrale du territoire actuel.

CONSIDÉRANT les efforts investis par la Ville de Disraeli au chapitre de la revitalisation depuis plus de sept (7) ans;

CONSIDÉRANT la priorité accordées aux jeunes et aux familles par toutes les municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches dans le cadre de nos efforts de revitalisation concertés;

CONSIDÉRANT l'importance de la Commission scolaire des Appalaches comme employeur majeur dans notre milieu;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver à l'école Polyvalente de Disraeli le bassin de clientèle qui l'alimente afin de lui permettre de maintenir une offre de formation de qualité, soit les municipalités de Sainte-Praxède, Stratford, Beaulac-Garthby, Weedon (secteur Saint-Gérard), Ville de Disraeli et Disraeli Paroisse, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien et Saint-Martyrs-Canadiens.

CONSIDÉRANT l'impact majeur de la formule de regroupement des commissions scolaires proposée pour la survie même de l'école Polyvalente de Disraeli en lui amputant une partie de sa clientèle (46 élèves);

11-2014-237

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le conseil de la Ville de Disraeli demande au gouvernement du Québec, que le territoire actuel de la Commission scolaire des Appalaches soit respecté dans son intégralité dans le cadre de l'opération de regroupement des commissions scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Demande d'aide financière « Opération Nez Rouge »

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge sollicite l'aide financière de la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement;

11-2014-238

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

Que le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 100.\$ à Opération Nez Rouge pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Fermeture de la séance extraordinaire

11-2014-239

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 15h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.